

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 39 (1981)
Heft: 4

Vorwort: La protection de la personne face aux extensions multiples de l'informatique
Autor: Goetschin, P.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial:

La protection de la personne face aux extensions multiples de l'informatique

P. Goetschin,
professeur, Université de Lausanne et IMEDE

« De sa naissance à sa mort, un membre du Parti vit sous l'œil de la Police de la Pensée. Même quand il est seul, il ne peut jamais être certain d'être réellement seul. Où qu'il se trouve, endormi ou éveillé, au travail ou au repos, au bain ou au lit, il peut être inspecté sans avertissement et sans savoir qu'on l'inspecte. Rien de ce qu'il fait n'est indifférent. Ses amitiés, ses distractions, son attitude vis-à-vis de sa femme et de ses enfants, l'expression de son visage quand il est seul, les mots qu'il marmonne dans son sommeil, même les mouvements caractéristiques de son corps, tout est jalousement examiné de près. »¹

1981-1984! Encore trois ans et peut-on imaginer que le spectre de « Big Brother » ne devienne une réalité et que le « novlangue » ne soit bientôt, sous la forme du Cobol, du Fortran ou d'un autre symbolisme, le mode d'expression de demain, donnant ainsi raison aux hallucinantes anticipations de Georges Orwell évoquées ci-dessus?

L'individu et la société ont toujours bénéficié et en même temps souffert des progrès de la science et des technologies. La maîtrise des forces naturelles peut servir l'homme, comme elle peut l'asservir. L'équilibre entre les deux tendances est sans cesse remis en cause, et plus encore aujourd'hui quand la destruction nucléaire de l'espèce est devenue chose plausible et que le viol de la personnalité est rendu plus subtil et plus efficace qu'autrefois par les avances de la biologie, de la psychologie et de l'informatique.

Certes, l'informatique, dont les bénéfices actuels et potentiels sont immenses, ne constitue pas la seule menace à l'identité et à la liberté de la personne. Les manipulations bio-génétiques, la psychologie des profondeurs et, plus terre à terre, l'emploi de l'hypnotisme et des détecteurs de mensonge par des agences publiques ou privées, provoquent des craintes tout aussi grandes. Mais l'explosion informatique est spectaculaire; elle pénètre les organisations et les ménages à une allure accélérée et chacun est touché, soit parce qu'il l'utilise, soit parce qu'il est répertorié, le sachant ou ne le sachant pas, dans les vastes systèmes d'information et de communication qu'elle engendre. Selon les termes de Nora et de Minc², on a affaire à une « informatique de masse qui va désormais s'imposer, irriguant la société, comme le fait l'électricité ». Mais, « à la différence de l'électricité, elle ne véhiculera pas un courant inerte, mais de l'information, c'est-à-dire du pouvoir ».

La multiplication du nombre des ordinateurs et des banques de données et leur interconnection à travers les télécommunications, sur le plan national et international, créent la peur chez l'individu et, par conséquent, un besoin de protection, sur deux plans au moins: celui de sa *sphère privée*, qui concerne tous les actes relatifs à son travail, à ses loisirs, à ses fréquentations et associations, à ses plaisirs, à ses consommations, qu'il n'entend pas divulguer universellement, et celui de sa *personnalité*, qui est relatif à ses comportements, ses croyances, ses idées, ses traits de caractère, et qui sont sa propriété exclusive.

La détection, le stockage et la dissémination de l'information sont incontestablement facilités par la combinaison de l'informatique et des télécommunications. D'innombrables fichiers sont actuellement établis par des officines publiques (fisc, PTT, AVS, contrôle des habitants, armée, etc.), comme aussi par des organismes privés (bureaux d'adresses, services de personnel et de marketing). Ceci permet un contrôle plus complet des personnes, contrôle dont la finalité n'est pas nécessairement perçue par ceux qui sont recensés, et facilite des intrusions dans la vie privée, telles que la vente par correspondance ou par téléphone et, même, à la marge, le chantage. L'interconnection des systèmes peut conduire à la réunion de groupes d'informations en apparence banales, mais qui, une fois consolidées, prennent une signification autrement plus importante. Même si le détenteur de ces données n'entend pas les utiliser à l'encontre des intérêts de ceux qui figurent dans ses dossiers, il n'est jamais absolument sûr que des tiers n'y auront pas accès et ne feront pas un usage tendancieux ou criminel des informations obtenues.

La gestion de nos sociétés et des parties qui la composent dépend très largement de la qualité de l'information disponible. En ce sens, l'informatique devient de plus en plus une condition de survie de nos systèmes complexes. En même temps, elle ouvre la voie à la surinformation et à la désinformation. D'une part, la masse des messages ne facilite pas la vision de l'essentiel et, d'autre part, il devient plus aisé d'introduire dans les canaux des données biaisées, fallacieuses ou fausses.

Citoyens et politiciens se sont rendu compte des dangers inhérents au développement de l'informatique, dès lors que ses avantages évidents étaient compensés par des menaces subtiles sur la sphère privée et la personnalité des individus. Plusieurs pays ont déjà introduit des législations particulières à ce sujet, comme le *Privacy Act* de 1974, aux Etats-Unis. Parmi d'autres pays européens, la France a adopté en cette matière la loi du 10 janvier 1978, dont l'article 1^{er} est le suivant:

«L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Son développement doit s'opérer dans le cadre de la coopération internationale. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés privées et publiques.»³

En 1980, l'OECD a publié ses *Lignes directrices régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données de caractère personnel*. Pour son compte, la Confédération helvétique, dans l'attente d'une loi fédérale en préparation, a émis internement des *Directives applicables au traitement des données personnelles dans l'administration fédérale*, du 16 mars 1981, suivant en cela plusieurs Cantons qui avaient déjà pris une telle initiative.

Que l'on crée officiellement des organes de surveillance ou que l'on renforce les possibilités d'action et de défense des citoyens, il est clair que le sujet sera encore d'actualité pendant de nombreuses décennies, jusqu'à ce que l'expérience, les revisions législatives et

l'esprit d'observation et de critique des membres de la communauté auront permis de construire les garde-fous nécessaires, sans paralyser le développement utile de la technologie informatique.

Le présent numéro de la *Revue économique et sociale* contient quatre réflexions sur l'informatique et ses effets sur l'être humain, réflexions qui ont été discutées lors des *Journées du Mont-Pèlerin 1981*, placées sous le patronage des Sociétés d'ingénieurs et architectes vaudoise et genevoise, de la Société pour l'étude de la prévision et de la planification, et organisées par la Société d'études économiques et sociales. Les articles qui suivent serviront, sans doute, d'instruments utiles de méditation sur un sujet qui est loin d'avoir révélé toutes ses complexités⁴.

Relevons encore que, depuis vingt-deux ans, les «Journées du Mont-Pèlerin» ont permis à des ingénieurs, des architectes, des économistes, des hommes d'affaires et des représentants des pouvoirs publics d'échanger des vues sur les grandes questions du temps présent et de notre avenir. Tous ceux qui y ont participé (environ 140 personnes en 1981) en sont ressortis enrichis, non seulement d'idées, mais aussi de contacts amicaux. A l'origine de ces Journées, il convient de citer M. Eric Choisy, ing., président de Grande-Dixence S.A., auquel il est rendu un chaleureux hommage ici.

¹ G. Orwell: *1984*, Gallimard, Paris, 1950, p. 298.

² S. Nora & A. Minc: *L'informatisation de la société*, La Documentation française, Paris, 1978, p. 11.

³ Cf. *Rapport de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés, Bilan et Perspectives 1978-1980*, La Documentation française, Paris, 1980.

⁴ Voir aussi le numéro d'août 1981 de la *Revue économique et sociale* consacré à «L'évolution probable du progrès technique et de ses conséquences économiques et sociales» (Symposium HEC 1981).